

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 19148 - 2016 D 01457 - 823 469 135 - PONTHEIU AVOCAT



123456789

123456789





CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		8 2 3 4 6 9 1 3 5 0 0 0 2 9		Néant <input type="checkbox"/>		*			
				Exercice N clos le,		31/12/2020			
				Brut		Amortissements, provisions			
				1		2			
						Net			
						3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA							
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		1 033		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		88 078		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT		41 775		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières*		BH		BI					
TOTAL (II)		BJ		130 887		BK			
						80 531			
						50 355			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		243 526		BY	
		Autres créances (3)		BZ		576 684		CA	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Disponibilités		CF		716 811		CG			
						716 811			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		2 422		CI		
	TOTAL (III)		CJ		1 539 444		CK		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1 670 331		IA			
						91 210			
						1 579 121			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
CR						CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FIP

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA		15 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		1 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 041 062	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		367 224	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		1 424 787
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		697	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		22 791	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		39 870	
	Dettes fiscales et sociales	DY		90 975	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
		TOTAL (IV)	EC	154 334	
	Ecarts de conversion passif*		(V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 579 121	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		154 334	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		697		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FIP

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	961 291
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	961 291	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	46	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 893	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	963 231
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	282 180	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 868	
	Salaires et traitements*			FY	118 214	
	Charges sociales (10)			FZ	47 747	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	24 406
			- dotations aux provisions*		GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
Autres charges (12)			GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	1 016	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	478 433	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GG	484 797	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	16 448	
	Différences positives de change			GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN		
Total des produits financiers (V)				GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GP	16 448	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ		
	Différences négatives de change			GR	2 617	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS		
Total des charges financières (VI)				GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	2 617	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	13 830	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	498 628	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME *ORIGINAL*
Pauline

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise		SELARL PONTHEIU AVOCAT		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	104	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	104	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	130 509	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	979 784	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	612 559	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	10 180
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	46
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	33 056
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 22 480				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6 1 452	obligatoires	A9 31 604	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7 1 452	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Règlement litige			1 000		
	Divers produits régularisés				104	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

KP

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SELARL PONTHEIU AVOCAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 579 122 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 367 225 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

RP

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

FR

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
Immobilisations incorporelles	1 033			1 033
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	88 078			88 078
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 922			3 922
- Matériel de transport	17 805			17 805
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 915	1 134		20 049
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	128 720	1 134		129 854
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	129 753	1 134		130 887

FD

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 134		1 134
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 134		1 134

Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 033			1 033
Immobilisations incorporelles	1 033			1 033
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagement des constructions	41 662	17 516		59 178
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagement divers	1 728	784		2 513
Matériel de transport	4 099	3 090		7 189
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 602	3 016		10 618
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 092	24 407		79 499
ACTE IMMOBILISE	56 125	24 407		80 532

FD

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 822 633 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	243 526	243 526	
Autres	576 684	576 684	
Capital souscrit - appelé - non versé			
Charges constatées d'avance	2 422	2 422	
Total	822 633	822 633	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

Montant

Total

FP

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 154 334 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine	698	698		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 870	39 870		
Dettes fiscales et sociales	90 975	90 975		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 791	22 791		
Produits constatés d'avance				
Total	154 334	154 334		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 22 791

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 22 791 euros.

F12

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 312
Agios courus	698
Dettes provis. pr congés à payer	5 260
Charges sociales s/congés à payer	2 209
Etat - autres charges à payer	789
Total	12 268

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 422		
Total	2 422		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2020
Chiffre d'affaires France	689 348
Chiffre d'affaires hors France	271 943

TOTAL	961 291
--------------	----------------

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL
Paulles

PONTHIEU AVOCAT
SELARL au capital de 15 000 €
301 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE MARSEILLE**
2 rue Emile Pollak
13291 MARSEILLE CEDEX 06

Marseille, le 5 juillet 2024

N/REF **DEPOT DES COMPTES ANNUELS**
De l'exercice clos le 31/12/2020

Madame, Monsieur le Greffier,

1 - Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt :

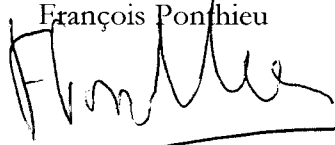
- le bilan et le compte de résultat
- l'annexe comptable
- le procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes.

2 – Vous trouverez également au titre des frais correspondant un chèque d'un montant de 44,50 € libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

3 - Je vous remercie de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse indiquée ci-dessous :

SIEGE DE NOTRE SOCIETE
SELARL PONTHIEU AVOCAT – 301 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Greffier, mes salutations distinguées.

François Ponthieu


PJ : éléments listés ci-dessus + chèque

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Fh

SELARL PONTHEIU AVOCAT

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros

Siège social : 301 avenue du Prado,

13008 MARSEILLE

823 469 135 RCS MARSEILLE

Approbation des comptes clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale du 30 juin 2021

FP

SELARL PONTHEIU AVOCAT

Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros
Siège social : 301 avenue du Prado,
13008 MARSEILLE
823 469 135 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2021**

L'an 2021,

Et le mercredi 30 juin 2021 à 17 heures, à Marseille (13800),

Monsieur François PONTHEIU, gérant associé unique, propriétaire de la totalité des parts composant le capital de la Société :

Après avoir rappelé que :

En sa qualité de Gérant, associé unique, il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- L'affectation des résultats,
- Constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Constatation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du C.G.I.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'il les a établis.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Le bénéfice comptable l'exercice de 367.224,62 euros, sera affecté de la manière suivante :

- Autres réserves : 367.224,62 euros

Le solde du compte « autres réserves » s'élève après cette affectation à 1.408.287,40 euros.

L'associé unique confirme qu'aucune distribution n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique rappelle les conventions réglementées qui ont été passées ou renouvelées par lui, directement ou indirectement, durant l'exercice ; lesquelles seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, une somme de 17.247 euros a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice écoulé au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, correspondant à la partie non déductible des cotisations TNS et des frais de Mécénat éligibles au crédit d'impôt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant, associé unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

Le gérant et associé unique,

François PONTHEU

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Frouiller